

Les textes et référentiels à connaître

Cette checklist rassemble les réglementations et référentiels essentiels pour comprendre le cadre des achats durables en entreprise. Pour chacun : ce qu'il contient, qui est concerné, et où aller plus loin. Pour une analyse détaillée, consultez notre [article sur les réglementations](#).

Réglementations

☐ CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

Directive européenne imposant un reporting de durabilité détaillé, incluant la chaîne d'approvisionnement. Depuis la directive Omnibus, les seuils sont relevés à plus de 1 000 salariés et 450 M€ de chiffre d'affaires. L'effet de chaîne touche les fournisseurs bien au-delà des entreprises directement soumises, même si l'Omnibus a plafonné les demandes adressables aux plus petits d'entre eux.

[Directive \(UE\) 2022/2464](#)

☐ Devoir de vigilance (loi française + CS3D européenne)

Oblige les grandes entreprises à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement dans leur chaîne de valeur. La loi française s'applique depuis 2017 ; la directive européenne CS3D crée un régime harmonisé pour les entreprises de plus de 5 000 salariés et 1,5 Md€ de chiffre d'affaires (transposition d'ici juillet 2028, application à partir de juillet 2029).

[Loi n° 2017-399](#) · [Directive \(UE\) 2024/1760](#)

☐ Loi Climat et Résilience

Renforce les obligations de transparence des entreprises sur leur empreinte environnementale et introduit des critères environnementaux dans de nombreux domaines. Installe un cadre qui conduit à intégrer l'empreinte carbone dans les décisions d'achat.

[Loi n° 2021-1104](#)

☐ BEGES (Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre)

Bilan réglementaire français, établi tous les quatre ans par les entreprises de plus de 500 salariés (250 en outre-mer) et tous les trois ans par les collectivités de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de plus de 250 agents. Les émissions indirectes significatives (scope 3), dont les achats, sont obligatoires depuis 2023 : le bilan révèle le poids de la chaîne d'approvisionnement.

[Article L229-25 du code de l'environnement](#) · [Plateforme Bilans GES \(ADEME\)](#)

☐ Taxonomie européenne

Classification des activités économiques selon leur contribution aux objectifs environnementaux de l'UE. Influence les critères de financement et les attentes des donneurs d'ordre.

[Règlement \(UE\) 2020/852](#)

Référentiels et normes

☐ ISO 20400 - Achats responsables

Norme internationale de lignes directrices pour intégrer le développement durable dans les processus achats. Non certifiante, elle s'applique à toute organisation, quels que soient sa taille et son secteur.

[Fiche détaillée sur achats-durables.fr](#)

☐ ISO 26000 - Responsabilité sociétale

Lignes directrices sur la responsabilité sociétale des organisations. Cadre plus large que l'ISO 20400, utile pour comprendre le contexte global dans lequel s'inscrivent les achats durables.

[Fiche ISO](#)

☐ Label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables)

Porté par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA). Valorise les organisations engagées dans des relations équilibrées avec leurs fournisseurs. Ses critères constituent une grille de lecture concrète.

[rfar.fr](#)

☐ ODD (Objectifs de Développement Durable)

17 objectifs des Nations Unies offrant un langage commun pour relier les achats à des enjeux globaux. Utiles pour communiquer en interne et avec les parties prenantes.

[ODD - Nations Unies](#)